

INSCRIPTION 2024-2025 PIÈCES OBLIGATOIRES A FOURNIR

- Fiche de renseignements complétée **en lettres majuscules**
- Fiche contact d'urgence
- Relevé de notes du Baccalauréat **pour les nouveaux.elles bachelier.ères (session 2023 - 2024)**
Et
- **Original et photocopie** du Baccalauréat pour les titulaires du diplôme.

OU

- **Original et photocopie du dernier diplôme pour les candidats ayant déjà validé un diplôme dans l'enseignement supérieur**

- Photocopie de la carte nationale d'identité

- Une photo d'identité obligatoirement en fichier JPEG inférieur à 300 Ko - dimensions 300px X 400px. Attention nommez le fichier : nom_prénom_photo.jpeg

- Attestation d'assurance Responsabilité Civile spécifiant la couverture Individuelle Accident Corporel ; ce document est **OBLIGATOIRE** pour l'année scolaire 2024/2025). Document nécessaire pour les visites de chantier, atelier maquettes, stages, séjour à en France ou à l'étranger).

- **Autorisation parentale (seulement si l'étudiant.e est mineur.e)**

- **Pour les étudiant.es boursier.ères** : photocopie de la notification de bourse conditionnelle ou définitive 2024/2025 (document CROUS) obligatoire pour dispense de paiements des droits.

- **Attestation CVEC** (Contribution Vie Étudiante et de Campus 2024 - 2025) sauf étudiant.es en échange de courte durée

Pour les étudiant.es non européen.nes :

- un extrait d'acte de naissance original traduit
- photocopie de la carte de séjour ou récépissé de la demande de carte de séjour
- photocopie du passeport : pages état civil, validités, visa
- carte d'étudiant.e de l'université d'origine
- une assurance responsabilité civile individuelle accident corporel

- Pour régler les différents droits d'inscription : **Règlement en ligne par carte bancaire**

- Si vous commandez le pack de rentrée Archimatos via le formulaire accessible en juillet à partir du site web <https://www.st-etienne.archi.fr/admissions/> Inscriptions 2024-2025, le paiement s'effectuera en main propre par chèque ou en espèce à la rentrée auprès de l'association Archimatos

Le paiement de l'inscription est définitif et ne peut donner lieu à un remboursement en cas d'annulation.

